

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS GJMD

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31/12/2023
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	157 000	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	2 508		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	159 508	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	24 756		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	320		
	Rémunérations du personnel*				250	63 591		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	24 591		
	Dotations aux amortissements*				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implan- commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	32	
			260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	115 025		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	44 483		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	50 000		
	Produits exceptionnels	(IV)			290			
	Charges financières	(V)			294	3 955		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		(VI)	300	4 624	
			348					
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	6 354		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	79 549		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	79 549	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	3 429			
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	6 800			
	Divers* dont intérêts excéden- taires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	2 580
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	50 000
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
				Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	42 358	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	42 358	372		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS GJMD</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>9 LIEU DIT PEREOU 33210 COIMERES</u>																									
Numéro SIRET* <table><tr><td>8</td><td>9</td><td>2</td><td>1</td><td>4</td><td>8</td><td>2</td><td>9</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												8	9	2	1	4	8	2	9	7	0	0	0	1	3
8	9	2	1	4	8	2	9	7	0	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>12</td></tr></table>										12	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>12</td></tr></table>		12												
12																									
12																									
												Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>													
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010				012																
	incorporelles		Autres*		014				016																
	Immobilisations corporelles*				028				030																
	Immobilisations financières* (1)				040		372 720		042				372 720												
	Total I (5)				044		372 720		048				372 720												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050				052																	
		Marchandises *		060				062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes				064				066																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		58 800		070				58 800													
		Autres* (3)		072		2 910		074				2 910													
	Valeurs mobilières de placement				080				082																
	Disponibilités				084		8 740		086				8 740												
	Charges constatées d'avance *				092				094																
	Total II				096		70 450		098				70 450												
Total général (I + II)					110		443 171		112				443 171												
PASSIF												Exercice N NET		1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120						5 000														
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126						500														
	Réserves réglementées*				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)				131						53 961														
	Report à nouveau				134																				
	Résultat de l'exercice				136						79 549														
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140						13 450														
	Total I				142						152 461														
Provisions pour risques et charges					Total II		154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						201 399														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166						934														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)				169						88 376														
	Produits constatés d'avance				174																				
	Total III				176						290 710														
Total général (I + II + III)					180						443 171														
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)		Dont dettes à plus d'un an	195		153 901													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182															
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199						Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

GJMD

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 LD PEREOU, 33210 COIMERES
892 148 297 RCS BORDEAUX**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 juin 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 79 549,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	79 549,97 euros
A titre de dividendes	30 000,00 euros
Soit 300,00 euros par action	
Le solde	49 549,97 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 103 511,18 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 19 juin 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jérôme TEXIER

Jérôme TEXIER

✓ Certified by  yousign